



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 29 MARS 2018
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : ALVERGNAS Jean-Marc, FAURE Ludovic, LUCIEN Martine

Secrétaire de séance : VENET Anne Marie

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2017 DU BUDGET COMMUNAL**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Patrice JOASSARD, 1^{er} adjoint, présente les résultats du compte administratif du budget communal :

Section Fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 365 552,28 €
 - Recettes de fonctionnement : 565 561,49 €
 - Excédent de l'année précédente : 279 022,46 €
- Résultat de fonctionnement : + 479 031,67 €**

Section Investissement

- Dépenses d'investissement : 277 484,35 €
 - Recettes d'investissement : 380 536,68 €
 - Déficit de l'année précédente : 160 145,89 €
- Résultat d'investissement : - 57 093,56 €**

Excédent global pour 2017 : 421 938,11 €

Il demande au conseil municipal de procéder au vote.

Le compte administratif est approuvé avec 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017
DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal pour l'année 2017, établi par la comptable du Trésor public.

Il dit que les résultats sont conformes au compte administratif.

Le conseil municipal accepte ce compte de gestion avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 479 031,67 €. L'affectation du résultat doit couvrir le déficit d'investissement de 62 093,56€.

Le conseil municipal décide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter 63 000 € du résultat de fonctionnement de 2017 à l'investissement pour le budget 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Monsieur le Maire énonce les affectations budgétaires de chaque article des budgets fonctionnement et investissement proposées par la commission finances pour le budget primitif 2018.

Il propose le budget primitif suivant :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 872 960,67 €

Investissement : Dépenses et recettes : 454 313,56 €

Le conseil municipal accepte ce budget à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**FIXATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION,
FONCIERE BATIE, ET FONCIERE NON BATIE**

Monsieur le Maire rappelle que les 3 taxes n'ont pas été augmentées l'année dernière. Du fait de la conjoncture actuelle, baisse des dotations, réforme sur la taxe d'habitation, besoin d'investissements communaux, il propose deux simulations étudiées en commission finances.

Augmentation de la part communale de la taxe d'habitation de 2% et de la taxe foncière de 1%. Le conseil vote cette proposition à 11 voix pour, 3 contre, 0 abstention. Monsieur le Maire informe l'assemblée des recommandations de Madame la perceptrice des impôts, à savoir que le montant de la taxe d'habitation ne sera pas dégrèvé de 30% par rapport à 2017 pour les habitants, puisque sur la feuille d'impôt figurera toujours la redevance audiovisuelle ainsi que l'augmentation des bases (1,4% pour 2018), l'augmentation de la participation aux syndicats (SYDER) et des autres collectivités.

**FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION
DE LA COMMUNE AUX FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le maire propose de conserver le montant de la participation de la commune aux frais de fournitures scolaires pour un montant de 57€ par enfant et par an, réajusté en fonction du nombre d'enfants présents à l'école début septembre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SYDER

Le montant des charges du SYDER pour 2018 est de 40 044.01 €. Pour rappel elles étaient de 19 983.99 € en 2017. La différence concerne les travaux d'éclairage public réalisés pour la nouvelle école et payés en une fois. Monsieur le maire propose de fiscaliser cette dépense.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SIEMLY

Le conseil municipal par délibération du 16 novembre 2017 avait décidé de fiscaliser la contribution 2018 due au SIEMLY estimée à 2604 €.

Le montant des charges du SIEMLY pour 2018 est de 2 586,00 €, soit 3,00 € par habitant avec un nombre d'habitants à 862, au 01 janvier 2018. Monsieur le maire propose de voter la fiscalisation du montant révisé de cette dépense.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

LANCEMENT PROCEDURE PLU

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'apporter des modifications sur notre PLU. Il propose de lancer la procédure de modification et de mandater le cabinet d'urbanisme LATITUDE situé à Sain Bel pour nous accompagner dans cette démarche pour un montant estimé à 5886 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITON DE LA SALLE POLYVALENTE POUR UNE MANIFESTATION

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition la salle polyvalente au tarif habituel des associations de Meys pour la représentation de théâtre proposée par l'association la Fabrik. Cette représentation Jean Pierre, Lui, Moi de la Cie Pocket Théâtre a pour thème la différence et le handicap et sera jouée le dimanche 13 mai 2018.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION MONT'EN SCENE

L'association MONT'EN SCENE fête ses 10 ans et souhaite notamment organiser un après-midi familial avec des compagnies de théâtre de rue et une soirée animée par des fanfares, le samedi 21 juillet. Monsieur le Maire et le conseil approuve cette idée mais propose de contacter cette association pour vérifier la faisabilité logistique de ce projet sur la commune.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Déprim'Espoir. Cette demande sera étudiée à la prochaine commission du CCAS, mercredi 04 avril.

La FNACA n'ayant plus de ressource, sollicite la mairie pour l'achat de plaques funéraires. La commune de GREZIEUX LE MARCHE achèterait 10 plaques et la commune de MEYS 10 plaques également.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part des difficultés et inquiétudes de l'association de la cantine scolaire quant à l'augmentation des effectifs les mardis et jeudis. Les parents bénévoles sont les bienvenus.

- Une mutuelle communale est à l'étude sur différentes communes. Une réunion d'information aura lieu aux dates et lieux suivants :

Le jeudi 26 avril à 17h à MEYS, salle polyvalente

Le vendredi 27 avril à 18h à POMEYS

Le vendredi 27 avril à 20h30 à GREZIEUX LE MARCHE

Le jeudi 26 avril à 19h45 à HAUTE RIVOIRE

- La commission fleurissement souhaite que les personnes intéressées par le fleurissement de la commune se fassent connaître en mairie

Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 avril 2018 20h30.